



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION ORDINAIRE DU 05 DECEMBRE 2017**

Date de la convocation : 30/11/2017

**PRESENTS** : CASTAGNER Jean-Claude, DUBOIS Françoise, DELMARES Sébastien, VADEL Cécile, BIROT Patrick, CLEUET Florent, COLLINS Margaret, DUBOIS Emmanuel, DUBOIS Eric, HERVOIR Jean, LETOURNEUR-RENEE Chantal, ROBERT NOYON Sabine, VITRAC Jean-Pierre.

**PROCURATION(S)**: IMBEAU Patrick à CASTAGNER Jean-Claude

**ABSENT(S)**: NEANT

MME LETOURNEUR-RENEE Chantal a été élu(e) secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 07/11/2017

Le Maire demande aux membres, si après lecture, ils ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 07/11/2017. Ledit compte rendu est approuvé.

VOTES : 14	Dont 1 procuration(s)
POUR : 14	
CONTRE : 0	
ABSTENTION(S) : 0	

**1 CREATION AIRE DE DEGAGEMENT PLACE DU PEYRAT - 2017/0080**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la création d'une aire de dégagement à côté du crédit Agricole, Place du Peyrat, afin de faciliter et sécuriser les manœuvres des camions de transport de fonds:

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

**\*accepte** de retenir l'offre suivante :

Société : LHOMME ET FILS - BERGERAC

Montant HT 1976.40 €.soit 2 371.68 € TTC.

**\*Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14	Dont 1 procuration(s)
POUR : 14	
CONTRE : 0	
ABSTENTION(S) : 0	

**2 TRAVAUX SACRISTIE - 2017/0081**

Monsieur Sébastien DELMARES sort de la salle

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité afin de faire procéder à la réfection du plancher et du plafond de la sacristie.

Il présente 2 offres déposées en Mairie concernant le plancher :

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

**\*accepte** de retenir l'offre la moins disante suivante :

Société : Entreprise DELMARES Fils

Montant HT 9687.60 €.soit 11 625.12€ TTC.

**\*Autorise le Maire** ou à défaut l'Adjoint délégué à faire procéder aux travaux nécessaires quant au plafond.

**\*Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 13	Dont 1 procuration(s)
POUR : 13	
CONTRE : 0	
ABSTENTION(S) : 0	

Monsieur Sébastien DELMARES reprend part à la séance

**3 BUDGET PRINCIPAL 2017 : DECISION MODIFICATIVE - 2017/0082**

Monsieur le Maire propose de procéder aux écritures suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 277.00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>27 277.00 €</b>
D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578 : Autre matériel et outillage de voirie	0.00 €	1 734.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2163 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	2 185.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2164 : Mobilier	0.00 €	7 977.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2168 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	12 371.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>27 277.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>27 277.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>27 277.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>27 277.00 €</b>		<b>27 277.00 €</b>

VOTES : 14	Dont 1 procuration(s)
POUR : 14	
CONTRE : 0	
ABSTENTION(S) : 0	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**\*Emet un avis FAVORABLE.**

**\*Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

#### **4 PARTICIPATION DE LA CCPSP POUR MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL : TRAVAUX ECOLE - 2017/0083**

Vu les conventions et accord-cadre signés entre la CCPSP et la commune d'Issigeac pour la mise à disposition de service dans la cadre de la compétence voirie et scolaire.

VOTES : 14	Dont 1 procuration(s)
POUR : 14	
CONTRE : 0	
ABSTENTION(S) : 0	

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 29/11/2017.

Vu les tâches réalisées par le personnel des services techniques de la Mairie d'Issigeac au bénéfice de l'Ecole d'Issigeac, pour le compte de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord

Considérant cet état, la commune d'Issigeac chiffre à 1653.17€ la somme engagée en lieu et place de la CCPSP, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**\*Demande** une participation aux frais à la CCPSP pour les frais de personnel engagés par la commune d'Issigeac pour l'année 2017 d'un montant de 1653.17€

**\*Dit** que cette somme fera l'objet d'un titre de recette.

**\*Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

#### **5 CNP : CONTRATS 2018 - 2017/0084**

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

VOTES : 14	Dont 1 procuration(s)
POUR : 14	
CONTRE : 0	
ABSTENTION(S) : 0	

Après avoir pris connaissance des contrats adressés par CNP Assurances au titre de l'année 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**\*Emet** un avis FAVORABLE.

**\*Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

#### **6 QUESTIONS DIVERSES - 2017/0085**

##### **\*LOGICIEL CARTE ADS (URBANISME)**

Monsieur le Maire explique que le travail de secrétariat en charge de l'urbanisme nécessite l'utilisation d'un logiciel adapté.

VOTES : 14	Dont 1 procuration(s)
POUR : 14	
CONTRE : 0	
ABSTENTION(S) : 0	

Après consultation de l'ATD et via l'usage de PériGéo par le biais de la CCPSP, la commune pourrait utiliser le logiciel Carte ADS.

Un travail de récupération des données archivées au sein de la DDT nécessite l'intervention d'un prestataire informatique.

Monsieur le Maire présente le devis de la société GFI INFORMATIQUE PROLOGICIELS.

**\*Reprise** de données DDT : 790€ HT soit 948 € TTC

L'installation est prévue en début d'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**\*Emet** un avis FAVORABLE.

**\*Autorise** le Maire ou à défaut l'adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

#### **6 QUESTIONS DIVERSES - 2017/0085-1**

##### **\*REPLACEMENT POTEAU INCENDIE PLACE CAPELLE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il est nécessaire et urgent de remplacer le poteau incendie situé sur le tour de Ville/Place de la capelle qui est endommagé.

VOTES : 14	Dont 1 procuration(s)
POUR : 14	
CONTRE : 0	
ABSTENTION(S) : 0	

Le Conseil, Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et décide :

**\*d'accepter** le devis de la société SAUR d'un montant de 1226€ HT soit 1466.30€ TTC.

**\*de faire exécuter** les travaux dans les plus brefs délais.

**\*d'autoriser** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

##### **\*CCPSP : Technicien Voirie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une délibération prise par la CCPSP lors de son dernier Conseil Communautaire. Celle-ci concerne le recrutement d'un Technicien Voirie à compter du 01.01.2018 par la CCPSP

avec une mise à disposition aux communes. Extrait la délibération de la CCPSP qui en établit la répartition financière :

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire émet un AVIS FAVORABLE sur cette répartition à mettre en œuvre à partir de l'année 2018 :**

1-

80 % de la charge financière totale au titre de la compétence communautaire voirie :

70 % pour le réseau total Portes Sud Périgord (371 kms de voirie)

30 % pour le réseau communal : 0.50 € par habitant INSEE + participation au kilomètre (**à déterminer selon le montant de base réel après recrutement**). Un tableau avec la participation chiffrée sera transmis à toutes les communes après recrutement.

2-

20 % au titre de la mise à disposition à la commune d'Eymet pour le service urbanisme de la mairie ce qui représente 7 heures hebdomadaires qui seront remboursées à Portes Sud Périgord.

Appel à participation courant juin.

Il est fait état du peu de candidatures reçues globalement, qui pourrait être du fait de la polyvalence souhaitée voirie/urbanisme. L'offre a été relancée auprès du centre de gestion et du pôle emploi jusqu'au 15/12/2017

M. Legal pense que la compétence urbanisme étant à ce jour à développer, il sera possible de prévoir un plan de formation.

**\* Conflit de voisinage :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souvent sollicité pour des conflits de voisinage. Même si les administrés voient le Maire comme un interlocuteur privilégié, le pouvoir de police de celui-ci, ne permet pas de trouver une solution à tous les litiges. Le conciliateur de Justice est à la disposition de la population pour apporter des conseils et organiser des rencontres de médiation entre les requérants.

Le dernier litige concerne un problème de toiture amiantée avec demande d'intervention de la Mairie dans ce conflit. Monsieur le Maire va contacter le service d'assistance juridique de l'ATD 24 pour répondre sur le problème du désamiantage de la toiture qui n'est pas située sur le domaine public.

**\* Vœux de la Municipalité :**

Les membres du Conseil Municipal échangent sur les actions possibles durant les fêtes de fin d'année en faveur des personnes âgées ou isolées ainsi que pour les enfants de la commune. Plusieurs propositions sont émises mais aucune n'est retenue pour cette année.

La cérémonie des vœux qui s'adresse à toute la population aura lieu le DIMANCHE 21 JANVIER 2018 vers 15h00 au Restaurant d'Enfants. Un buffet de desserts participera à la convivialité du moment partagé par toutes les générations confondues.

Une commission est chargée de recenser les personnes en situation de fragilité qui ne pourraient pas participer à cette journée, afin d'aller à leur rencontre.

Séance levée à 00h00

**\*\*\*\*\***